



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DE LA CREVETTE NORDIQUE AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'examen quinquennal des interventions de l'Office des pêcheurs de crevette du Québec dans la mise en marché de la crevette nordique au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), ci-après nommée « Régie », conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1) :

«À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.»

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des pêcheurs de crevette du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a ainsi été mandaté pour la réalisation d'un portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la crevette nordique au Québec. À la demande de la Régie, ce document présente un portrait évolutif et comparatif de cette industrie tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Il porte sur l'évolution de la capture, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation pour la période de 2019 à 2024. Il est important de souligner que les données de transformation de 2024 ne sont pas disponibles pour l'instant.

L'analyse sectorielle, menée dans une perspective de développement durable, rend compte des facteurs ou des changements économiques, environnementaux et sociaux affectant la viabilité et le développement du secteur de la crevette nordique. Les principes de développement durable ont été pris en compte dans l'élaboration de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

Faits importants	6
1 Ressource : un déclin sous la pression environnementale	8
1.1 La biologie de la crevette nordique : une espèce clé de l'écosystème, aujourd'hui vulnérable	8
1.2 La gestion de la ressource	8
2 Capture : un fort repli de l'activité de pêche face à la rareté de la ressource	11
2.1 Captures mondiales : une production dominée par peu de pays et connaissant un ralentissement	11
2.2 Captures canadiennes : un recul notable des débarquements au Canada, surtout dans l'Atlantique	12
2.3 Captures québécoises : une chute historique des volumes capturés par rapport à 2019	14
2.4 Prix moyen du débarquement de crevette nordique : une pression sur les revenus malgré des prix relativement stables	15
3 Transformation dans les régions maritimes du Québec : des usines subissant une tension entre baisse d'approvisionnement et adaptation	17
3.1 Aspects réglementaires : un encadrement strict pour préserver la ressource et le marché local	17
3.2 Entreprises de transformation : une capacité installée, mais fragilisée par le manque de matière première	18
3.3 Produits issus de la transformation de la crevette : une production centrée sur la première transformation	19
3.4 Ventes des entreprises de transformation : un recul des volumes transformés malgré un marché intérieur stable	19
4 Demande et marchés : des marchés en mutation dominés par les importations	21
4.1 Exportations canadiennes : une baisse observée, surtout pour celles dirigées vers l'Europe	21
4.2 Importations canadiennes : une hausse portée par la crevette d'élevage asiatique	22
4.3 Exportations québécoises : un retrait du Québec des marchés internationaux de la crevette	23
4.4 Importations québécoises : une dépendance croissante du marché québécois à l'égard des produits étrangers	24
4.5 Marchés locaux : une présence maintenue pour le détail, mais dominée par la crevette importée	25
5 Recherche et innovation : des innovations pour optimiser les opérations malgré la chute des volumes	26
6 Enjeux et défis : un secteur à réinventer entre raréfaction, compétitivité et diversification	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 — Contingents dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent de 2019 à 2024, en volume (tonnes) _____	9
Tableau 2 — Nombre de pêcheurs de crevette nordique actifs ayant effectué au moins un débarquement au Québec de 2019 à 2024 _____	10
Tableau 3 — Établissements autorisés à transformer la crevette nordique provenant directement de pêcheurs du Québec _____	18
Tableau 4 — Établissements autorisés à transformer la crevette nordique selon certaines restrictions quant à leur source d'approvisionnement _____	18
Tableau 5 — Exportations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024 _____	21
Tableau 6 — Importations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024 _____	23
Tableau 7 — Importations québécoises de crevettes de 2019 à 2024, en valeur et en volume _____	24
Tableau 8 — Part et prix moyen de la crevette dans les ventes de poissons et de fruits de mer frais et surgelés chez les grands détaillants au Québec _____	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 — Volume des captures mondiales de crevette nordique de 2014 à 2023 (en tonnes) _____	11
Figure 2 — Part du Groenland, du Canada et de la Norvège dans le volume des captures mondiales de crevette nordique de 2014 à 2023 _____	12
Figure 3 — Valeur et volume des captures des provinces canadiennes de l'Atlantique de 2019 à 2023__	12
Figure 4 — Débarquements de crevette nordique par province pour la période de 2019 à 2023 (en tonnes et en pourcentage du volume des débarquements dans l'Atlantique) _____	13
Figure 5 — Valeur des débarquements de crevette nordique par province de de 2019 à 2023 (en milliers de dollars et en pourcentage de la valeur des débarquements dans l'Atlantique) ____	13
Figure 6 — Capture au Québec de 2019 à 2024_____	14
Figure 7 — Volume des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche de 2019 à 2024 (en tonnes)_____	14
Figure 8 — Valeur des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche de 2019 à 2024 (en millions de dollars) _____	15
Figure 9 — Prix des débarquements de crevette nordique par province (en dollars le kilogramme)_____	16
Figure 10 — Ventes déclarées de crevette nordique par les entreprises des régions maritimes du Québec de 2019 à 2023_____	19
Figure 11 — Ventes déclarées de crevette nordique par destination de 2019 à 2023 _____	20
Figure 12 — Exportations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024 _____	21
Figure 13 — Importations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024 _____	22
Figure 14 — Exportations québécoises de crevettes de 2019 à 2024_____	23
Figure 15 — Importations québécoises de crevettes de 2019 à 2024 _____	24

FAITS IMPORTANTS

1. ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

- La demande mondiale de crevettes demeure soutenue, mais elle est dominée par la crevette d'élevage asiatique (Inde, Vietnam, Équateur), plus disponible et moins coûteuse que les autres.
- Au Canada et au Québec, la crevette nordique perd des parts de marché au profit des produits importés.
- Les exportations québécoises de crevettes ont chuté de 77 % entre 2019 et 2024, passant de 31 M\$ à 7 M\$, ce qui a réduit la présence du produit québécois sur les marchés internationaux.
- Le marché local reste stable, mais fortement approvisionné par l'importation : la crevette représente en moyenne 23 % des ventes de produits marins, majoritairement d'origine étrangère.

2. APPROVISIONNEMENT ET TRANSFORMATION

- Face à la pénurie de ressources locales, les usines québécoises recourent désormais à la crevette nordique importée et congelée (« double frozen »), nécessitant des adaptations techniques et augmentant leur dépendance externe.
- Les volumes transformés ont reculé de 28 % depuis 2019, entraînant une pression sur les infrastructures régionales et le maintien des emplois saisonniers.
- La perte de la certification MSC en 2024 fragilise l'accès aux marchés de détail exigeants en matière de traçabilité et de durabilité.

3. RESSOURCE ET GESTION DES STOCKS

- Les stocks de crevette nordique dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ont atteint des niveaux critiques entre 2019 et 2024, avec des biomasses historiquement basses dans trois des quatre zones de pêche.
- Le total admissible des captures (TAC) a été réduit de plus de 80 %, passant de 17 337 à 3 060 tonnes, ce qui a entraîné une diminution drastique de l'activité de pêche.
- Le réchauffement des eaux, la baisse d'oxygène et la prédation par le sébaste compromettent la régénération des populations.

4. FLOTTE, PÊCHEURS ET DYNAMIQUE SOCIOÉCONOMIQUE

- Le nombre de pêcheurs actifs est passé de 49 en 2019 à 15 en 2024, illustrant un retrait massif lié à l'incertitude économique.
- La flottille est vieillissante (bateaux de plus de 35 ans) et les revenus moyens ont chuté de plus de 50 %, affectant particulièrement les entreprises non autochtones spécialisées dans la crevette.
- Les communautés autochtones, plus polyvalentes que les autres (pêche pluriespèce), montrent une plus grande résilience.

5. ADAPTATION ET INNOVATION

- L'adoption de technologies (système Marentrack®, équipements de communication embarqués) contribue à l'efficacité et à la sécurité, mais demeure insuffisante pour compenser le déficit de la ressource.
- Quelques entreprises testent la valorisation des coproduits (carapaces, farines marines), mais les initiatives en ce sens demeurent à faible échelle.

6. ENJEUX STRUCTURANTS ET LEVIERS DE RÉSILIENCE

- Diversification obligatoire : il est nécessaire d'orienter la flotte vers d'autres espèces (sébastes, homard) pour assurer une continuité économique.
- Compétitivité : les transformateurs doivent renforcer l'innovation de produit, réduire la dépendance aux importations et poursuivre la mécanisation des activités afin de combler les besoins de main-d'œuvre.
- Durabilité et gouvernance : la révision des règles de précaution et la coordination entre Pêches et Océans Canada, le MAPAQ et l'industrie seront déterminantes pour le rétablissement des stocks.

1 RESSOURCE : UN DÉCLIN SOUS LA PRESSION ENVIRONNEMENTALE

1.1 LA BIOLOGIE DE LA CREVETTE NORDIQUE : UNE ESPÈCE CLÉ DE L'ÉCOSYSTÈME, AUJOURD'HUI VULNÉRABLE

La crevette nordique (*Pandalus borealis*) est une espèce d'eau froide largement répandue dans l'Atlantique Nord-Ouest, de la baie de Baffin jusqu'au golfe du Maine. Au Québec, elle est surtout présente dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent, à une profondeur se situant entre 150 et 350 mètres, sous la couche intermédiaire froide. Sa distribution occupe plus de 90 000 km², mais la zone de forte concentration a diminué, passant de plus de 50 000 km² en 2008 à moins de 10 000 km² en 2024 selon les différentes zones de pêche à la crevette (ZPC). Cette espèce préfère les eaux froides à une température de 1 à 6 °C, souvent profondes et riches en sédiments fins.

La crevette nordique joue un rôle central dans l'écosystème marin en transférant l'énergie du zooplancton vers les prédateurs supérieurs. Elle présente une particularité biologique importante : elle change de sexe au cours de sa vie, devenant femelle entre les âges de 4 et de 5 ans. Les femelles, plus grosses que les mâles, portent les oeufs durant l'hiver. Les larves naissent au printemps, vivent d'abord dans la colonne d'eau, puis s'établissent sur le fond marin.

1.2 LA GESTION DE LA RESSOURCE

Au Canada, la gestion des ressources biologiques marines relève de manière générale de Pêches et Océans Canada (MPO), qui a la responsabilité de leur conservation et de leur protection. Le MPO s'occupe également de la gestion et de la surveillance des activités d'exploitation de ces ressources. Dans le cadre de sa mission, il délivre les permis de pêche et établit les règles de capture pour chaque espèce, comme les types d'engins autorisés et les périodes de pêche. Il évalue l'état des populations marines en tenant compte de l'ensemble de l'écosystème, puis élabore des plans de gestion et fixe les quantités maximales de capture selon une approche de précaution. Pour ce faire, il s'appuie sur les recommandations de comités consultatifs réunissant des représentants de l'industrie, des Premières Nations et des gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux).

En ce qui concerne la crevette nordique, la pêche est gérée par l'attribution, sur une base annuelle, d'un total admissible des captures (TAC) depuis l'année 1982. Ce type de gestion a été instauré afin de préserver la capacité de régénération de la ressource. La limitation du volume de crevettes qui peut être pêché chaque année permet à une proportion de l'espèce de demeurer disponible pour la reproduction. Le TAC est déterminé selon des bases scientifiques en mesurant l'évolution des stocks de crevette et les niveaux historiques de capture.

1.2.1 L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES STOCKS DE CREVETTE NORDIQUE DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT AINSI QUE LA RÉVISION DE L'APPROCHE DE PRÉCAUTION

Tous les deux ans, le MPO évalue l'état des stocks de crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, lesquels sont partagés en quatre zones de pêche à des fins d'évaluation et de gestion des stocks : les zones Estuaire (ZPC 12), Sept-Îles (ZPC 10), Anticosti (ZPC 9) et Esquiman (ZPC 8). L'évaluation réalisée en 2021 montre une baisse marquée de la population de la crevette nordique. Bien que l'effort de pêche permette de maintenir des captures stables, les relevés scientifiques indiquent une diminution de la biomasse, en particulier chez les juvéniles et les mâles. Cette divergence entre les données de pêche et les observations scientifiques soulève des inquiétudes quant à la fiabilité des indicateurs utilisés.

Compte tenu de ces constats, une révision de l’approche de précaution a été amorcée en 2023. La nouvelle approche prévoit des règles de gestion plus adaptées à la réalité actuelle en tenant compte des incertitudes scientifiques et des changements se produisant dans l’écosystème. Un nouveau modèle d’évaluation basé sur la biomasse relative et le taux d’exploitation a été mis en place. Quatre scénarios de gestion ont été élaborés, allant de la réduction progressive des captures à l’arrêt complet de la pêche dans les zones les plus critiques. En 2023, les stocks des ZPC Sept-Îles, Anticosti et Esquiman étaient considérés comme se trouvant dans une zone critique. Le statut du stock de la ZPC Estuaire présente une biomasse élevée, mais sa tendance est toujours incertaine.

Selon une mise à jour de l’état des stocks de crevette nordique de l’estuaire et du golfe du Saint-Laurent réalisée en 2024, la situation reste préoccupante : les stocks des ZPC Sept-Îles, Anticosti et Esquiman continuent de montrer des niveaux historiquement bas avec des biomasses très faibles et une présence peu importante de juvéniles.

Les évaluations menées entre 2021 et 2024 montrent clairement que la crevette nordique traverse une période critique dans l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les changements environnementaux, comme le réchauffement des eaux et la baisse de l’oxygène, combinés à une forte prédation par le sébaste ont fragilisé les stocks, particulièrement dans les ZPC Sept-Îles, Anticosti et Esquiman. Face à cette réalité, l’approche de gestion a été révisée pour mieux protéger cette ressource.

La mise en oeuvre de nouvelles règles de précaution, plus rigoureuses et mieux adaptées aux conditions actuelles, représente une étape importante vers une pêche durable. Ces mesures visent à limiter les captures dans les zones les plus vulnérables et à favoriser le rétablissement des populations. Toutefois, les perspectives demeurent incertaines et une gestion prudente reste essentielle pour préserver cette ressource et l’écosystème dont elle fait partie.

1.2.2 LES CONTINGENTS DE PÊCHE À LA CREVETTE NORDIQUE DANS L’ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Les résultats de l’évaluation de l’état des stocks entraînent des conséquences sur les niveaux de contingents alloués aux pêcheurs par le MPO.

En 2019, le TAC global attribué aux pêcheurs de l’ensemble des provinces qui étaient actifs dans l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent s’élevait à 17 337 tonnes, dont 8 405 tonnes pour les 41 détenteurs de permis du Québec. En 2024, il est passé à 3 060 tonnes, dont 1 318 tonnes pour le même nombre de titulaires de permis québécois (tableau 1). Ainsi, le TAC global a baissé de 82 % entre 2019 et 2024 comparativement à 84 % pour la part des pêcheurs du Québec. Les diminutions les plus importantes ont été observées dans les ZPC Sept-Îles et Anticosti, qui étaient les principales zones de pêche des crevettiers du Québec.

Tableau 1 — Contingents dans l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent de 2019 à 2024, en volume (tonnes)

	Estuaire		Sept-Îles		Anticosti		Esquiman		Total	
	Total	Pêcheur QC	Total	Pêcheur QC	Total	Pêcheur QC	Total	Pêcheur QC	Total	Pêcheur QC
2019	239	204	4 267	3 433	6 871	4 282	5 960	485	17 337	8 405
2020	606	574	5 123	4 510	6 311	4 268	5 959	485	17 999	9 838
2021	606	574	5 123	4 510	6 311	4 268	5 959	485	17 999	9 838
2022	530	502	5 304	4 626	5 153	3 399	4 825	392	15 812	8 919
2023	473	343	5 304	448	4 525	4 610	4 222	2 946	14 524	8 347
2024	473	448	342	327	488	400	1 757	143	3 060	1 318
Variation de 2024 à 2019	98 %	120 %	-92 %	-90 %	-93 %	-91 %	-71 %	-71 %	-82 %	-84 %

Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec.

1.2.3 L'ACCÈS À LA RESSOURCE

LES PÊCHEURS DE CREVETTE DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

La grande majorité des pêcheurs de crevette dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont résidents du Québec. Entre 2019 et 2023, leur nombre est demeuré stable. Toutefois, en 2024, peu de pêcheurs ont pris la mer. Cette baisse du nombre de pêcheurs s'explique notamment par la réduction des TAC et l'incertitude engendrée quant à la rentabilité des activités de pêche.

Tableau 2 — Nombre de pêcheurs de crevette nordique actifs ayant effectué au moins un débarquement au Québec de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023p	2024p
Résidents du Québec	41	43	41	38	34	13
Autochtones	5	5	5	5	5	1
Non autochtones	36	38	36	33	29	12
Non-résidents du Québec	8	10	6	7	11	2
Total	49	53	47	45	45	15

P : données préliminaires.
Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (21 août 2025).

LA FLOTTILLE QUÉBÉCOISE DE CREVETTIERS

Au cours de la période à l'étude, la flottille de crevettiers du Québec comptait un peu plus de 20 bateaux appartenant à des pêcheurs non autochtones ainsi qu'une dizaine de bateaux exploités par cinq communautés autochtones.

Entre 2019 et 2024, cette flottille était principalement composée de bateaux en acier mesurant généralement de 60 à 65 pieds, dont quatre dépassaient 82 pieds. Sept entreprises exploitent des bateaux en fibre de verre, majoritairement de 55 pieds. La plupart de ces embarcations ont plus de 35 ans (la durée de vie utile d'un bateau bien entretenu est d'environ 50 ans), ce qui témoigne d'un parc vieillissant. Durant les saisons de pêche de 2019 à 2023, les entreprises ont réalisé en moyenne 11,4 sorties par saison. En 2024, cette moyenne a chuté pour s'établir à 5,5 sorties. Les équipages sont généralement composés de quatre personnes par bateau, y compris le capitaine.

Entre 2019 et 2022, les entreprises de pêche non autochtones ont généré des revenus moyens annuels supérieurs à 500 k\$, tandis que les entreprises autochtones ont atteint des revenus moyens annuels de plus de 1 000 k\$ pour la capture de la crevette. En 2023, les revenus moyens ont chuté pour s'établir à 362 k\$ pour les entreprises non autochtones et à 386 k\$ pour les entreprises autochtones, illustrant un ralentissement marqué dans le secteur. La tendance s'est accentuée en 2024, avec une baisse encore plus prononcée des revenus qui a mis en lumière les difficultés économiques croissantes liées à la pêche à la crevette.

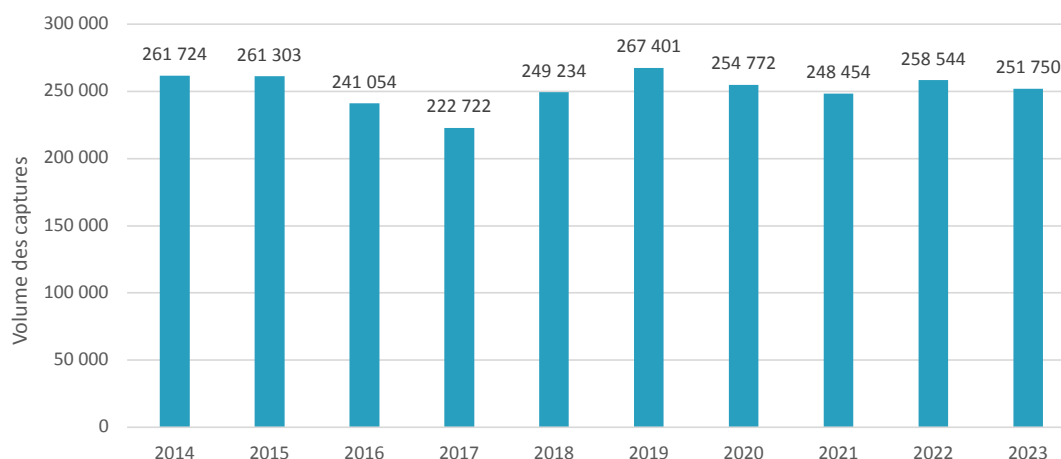
Une analyse plus large des revenus associés aux autres espèces révèle que les communautés autochtones sont moins vulnérables à cette baisse que les communautés non autochtones. Leur modèle de pêche plurispécifique leur permet de diversifier leurs sources de revenus et d'atténuer les impacts économiques liés à la chute du marché de la crevette. Ainsi, la diminution des revenus des communautés autochtones dans la pêche à la crevette pourrait s'expliquer par la réduction importante des stocks de crevette et le choix de prioriser la pêche d'autres espèces plus lucratives (ex. : crabe des neiges, homard). Par comparaison, les entreprises non autochtones, souvent spécialisées uniquement dans la crevette, sont davantage exposées aux fluctuations de cette ressource. Cette spécialisation limite leur capacité d'adaptation aux fluctuations des stocks de crevette.

2 CAPTURE : UN FORT REPLI DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE FACE À LA RARETÉ DE LA RESSOURCE

2.1 CAPTURES MONDIALES : UNE PRODUCTION DOMINÉE PAR PEU DE PAYS ET CONNAISSANT UN RALENTISSEMENT

En 2014, le volume des captures mondiales de crevette nordique s'élevait à 261 724 tonnes selon des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce volume a ensuite diminué progressivement pour atteindre 222 722 tonnes en 2017. Entre 2018 et 2023, les débarquements ont connu une reprise, se stabilisant à une moyenne annuelle de 255 026 tonnes. En 2023, les captures mondiales se sont établies à 251 750 tonnes (figure 1).

Figure 1 — Volume des captures mondiales de crevette nordique de 2014 à 2023 (en tonnes)



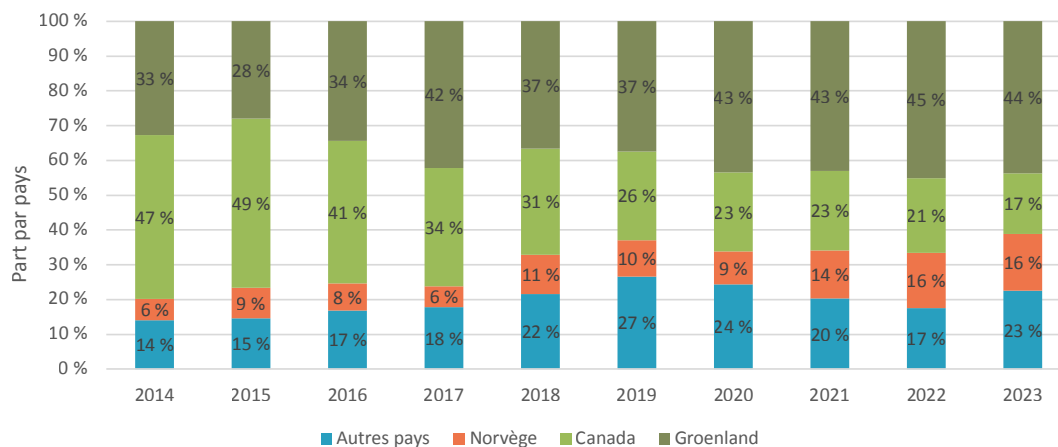
Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en ligne : https://www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture_quantity.

Le Groenland, le Canada et la Norvège sont les principaux producteurs mondiaux de crevette nordique. À eux seuls, ces trois pays ont représenté entre 73 % et 86 % des captures annuelles mondiales de cette espèce entre 2014 et 2023. Le Canada a occupé la première place de 2014 à 2016, avant de passer à la deuxième position de 2017 à 2023 (figure 2). La diminution des captures canadiennes observée ces dernières années s'explique principalement par l'état des stocks, qui a conduit à une réduction des contingents.

En 2023, les captures se répartissaient comme suit :

- Groenland : 110 078 tonnes;
- Canada : 43 791 tonnes;
- Norvège : 41 028 tonnes.

Figure 2 — Part du Groenland, du Canada et de la Norvège dans le volume des captures mondiales de crevette nordique de 2014 à 2023

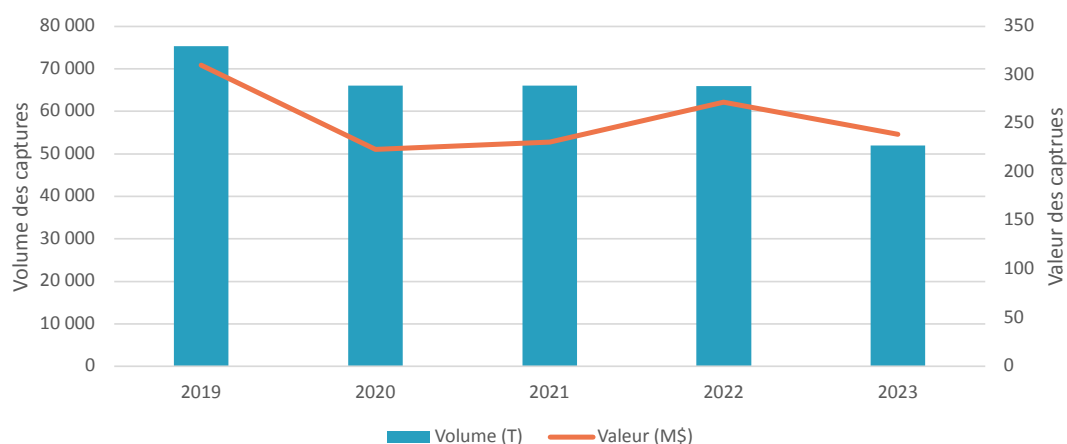


Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en ligne : https://www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/capture/capture_quantity.

2.2 CAPTURES CANADIENNES : UN RECU NOTABLE DES DÉBARQUEMENTS AU CANADA, SURTOUT DANS L'ATLANTIQUE

Le volume total des débarquements de crevette nordique dans l'est du Canada a atteint 75 378 tonnes en 2019 et 51 991 tonnes en 2023. Il s'agit d'une baisse de 31 %. Sur le plan de la valeur des débarquements, une diminution de 23 % a été observée entre 2019 (310,3 M\$) et 2023 (239,0 M\$) (figure 3). Elle s'explique par la baisse des contingents que le MPO a décidée pour tenir compte de l'état de la ressource, conformément à l'approche de précaution.

Figure 3 — Valeur et volume des captures des provinces canadiennes de l'Atlantique de 2019 à 2023

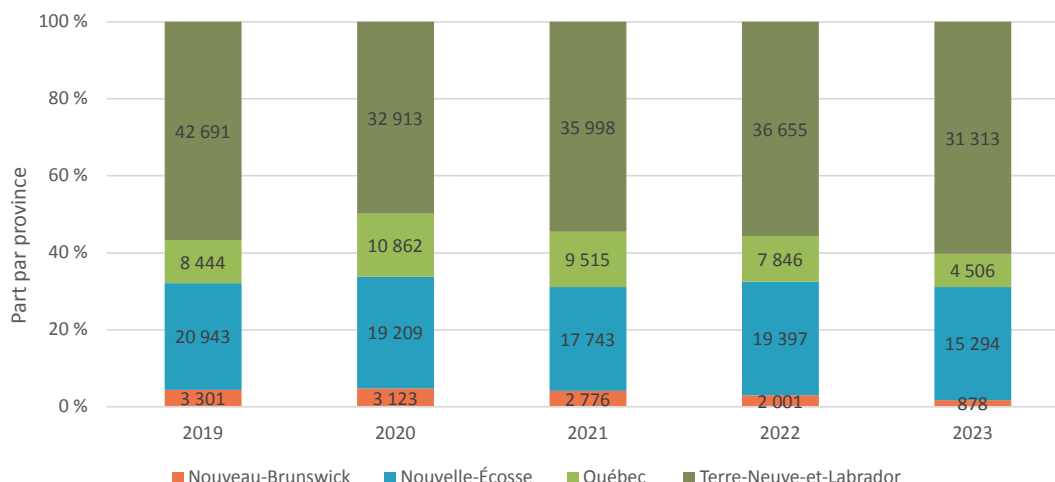


Sources : Pêches et Océans Canada, Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (4 août 2025).

Les captures de Terre-Neuve-et-Labrador ont représenté une moyenne de 55 % du volume total des provinces de l'Atlantique entre 2019 et 2023. La Nouvelle-Écosse a occupé le second rang avec une moyenne de 29 % pour la même période. La part du Québec a varié entre 9 % et 16 %, et celle du Nouveau-Brunswick, entre 2 % et 5 % (figure 4).

La baisse constatée pour les débarquements entre 2019 et 2023 est la plus marquée en Nouvelle-Écosse, où elle se situe à 73 %. Le Québec se trouve en deuxième position avec une diminution de 47 %, suivi de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick avec 27 %.

Figure 4 — Débarquements de crevette nordique par province pour la période de 2019 à 2023 (en tonnes et en pourcentage du volume des débarquements dans l'Atlantique)

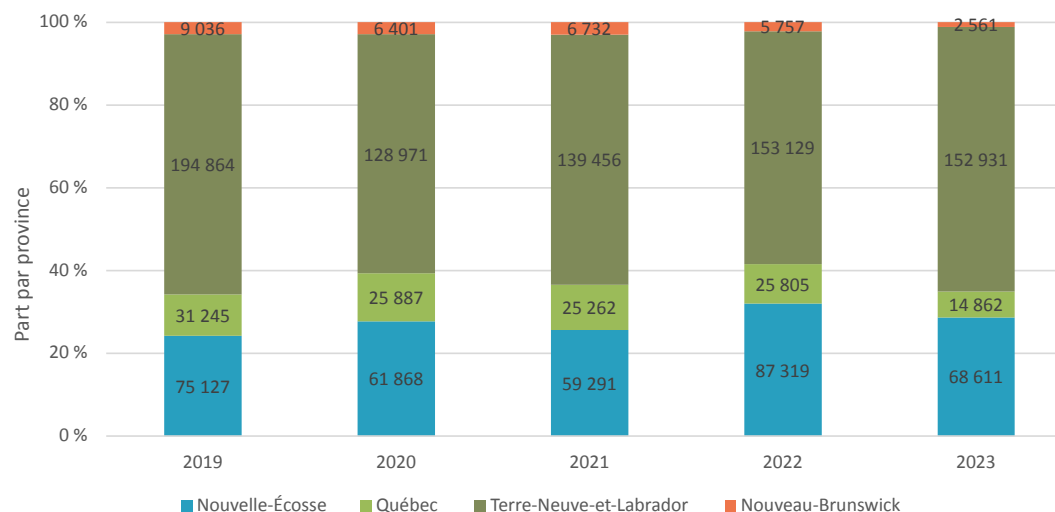


Sources : Pêches et Océans Canada, Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (4 août 2025).

Les captures de Terre-Neuve-et-Labrador représentent une moyenne de 64 % de la valeur totale des débarquements de l'est du Canada comparativement à 29 % pour la Nouvelle-Écosse, à 6 % pour le Québec et à 1 % pour le Nouveau-Brunswick (figure 5).

La baisse des valeurs des débarquements observée entre 2019 et 2023 est la plus marquée au Nouveau-Brunswick, où elle se situe à 72 %. Le Québec se trouve en deuxième position avec une diminution de 52 %, suivi de Terre-Neuve-et-Labrador avec 22 % et de la Nouvelle-Écosse avec 9 %.

Figure 5 — Valeur des débarquements de crevette nordique par province de de 2019 à 2023 (en milliers de dollars et en pourcentage de la valeur des débarquements dans l'Atlantique)

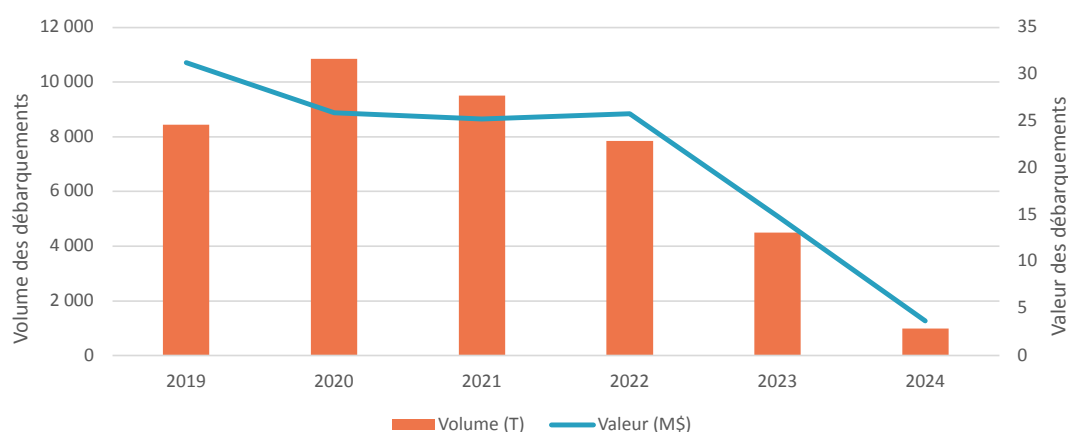


Sources : Pêches et Océans Canada, Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (4 août 2025).

2.3 CAPTURES QUÉBÉCOISES : UNE CHUTE HISTORIQUE DES VOLUMES CAPTURÉS PAR RAPPORT À 2019

Le volume total des débarquements de crevette nordique au Québec est passé de 8 444 tonnes en 2019 à seulement 993 tonnes en 2024, ce qui correspond à une baisse significative de 88 %. La diminution la plus marquée des captures a été enregistrée de 2023 à 2024 et était de 78 %, le volume étant passé de 4 506 à 993 tonnes (données préliminaires). La valeur des débarquements a suivi la même tendance, passant de 31,2 M\$ en 2019 à 3,7 M\$ en 2024, ce qui représente également une décroissance de 88 % (figure 6). Cette baisse importante s'explique notamment par la réduction des contingents et la difficulté croissante à localiser la ressource. En 2019, la crevette nordique représentait 24 % du volume total des débarquements de crustacés contre seulement 3 % en 2024. Sur le plan de la valeur, sa part est passée de 9 % à 1 % au cours de la même période.

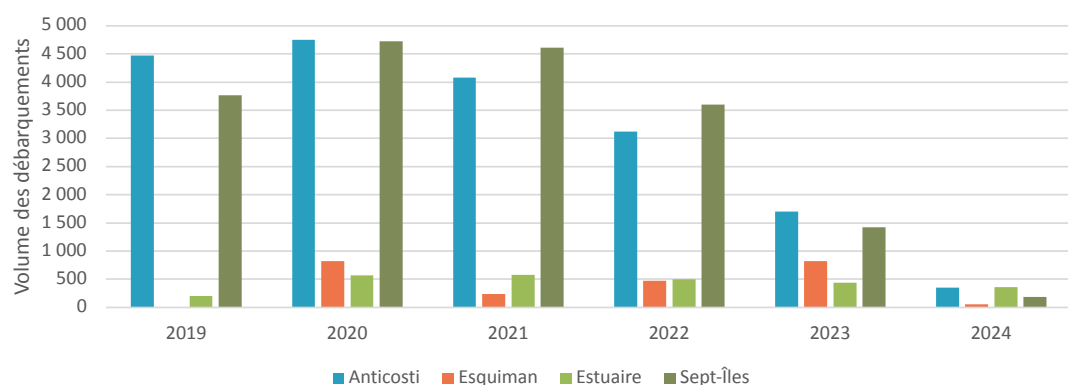
Figure 6 — Capture au Québec de 2019 à 2024



Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (4 août 2025).

La majeure partie des débarquements de crevette nordique au Québec provenait des ZPC Sept-Îles et Anticosti entre 2019 et 2023, la part variant de 98 % à 69 %. En 2024, la ZPC Estuaire présentait le plus gros volume de débarquements, soit 36 % (357 tonnes). La ZPC Anticosti se situait à la deuxième place avec 36 % (353 tonnes).

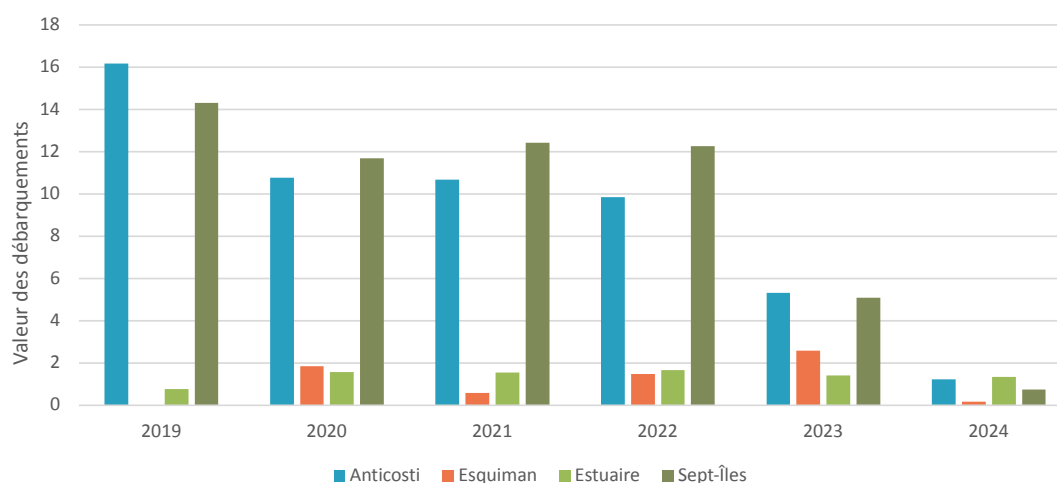
Figure 7 — Volume des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche de 2019 à 2024 (en tonnes)



Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (12 août 2025).

La situation est sensiblement la même en ce qui concerne la valeur : les deux ZPC principales ont été Sept-Îles et Anticosti entre 2019 et 2023, la part variant de 98 % à 70 %. En 2024, la valeur la plus élevée pour les débarquements se situait plutôt dans la ZPC Estuaire (1,4 M\$), suivie d'Anticosti (1,2 M\$). Ces deux zones représentaient 70 % de la valeur des débarquements de crevette nordique. Les données préliminaires de l'année 2024 indiquent une baisse considérable de 75 % de la valeur des débarquements en comparaison de l'année 2023, ceux-ci étant passés de 14,9 M\$ à 3,7 M\$.

Figure 8 — Valeur des débarquements de crevette nordique au Québec par zone de pêche de 2019 à 2024 (en millions de dollars)

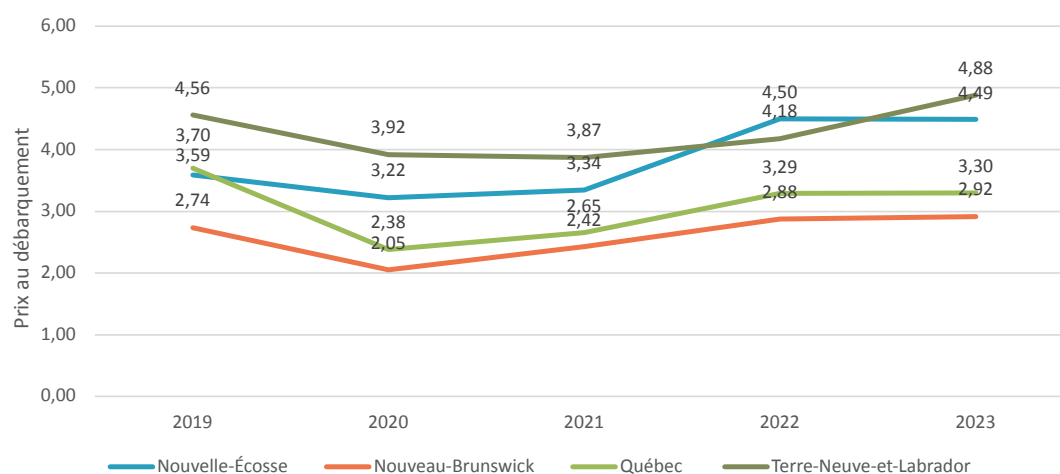


Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (12 août 2025).

2.4 PRIX MOYEN DU DÉBARQUEMENT DE CREVETTE NORDIQUE : UNE PRESSION SUR LES REVENUS MALGRÉ DES PRIX RELATIVEMENT STABLES

Le prix moyen du débarquement de crevette nordique a varié selon les provinces. Entre 2019 et 2023, il est demeuré plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'en Nouvelle-Écosse comparativement aux autres provinces. En plus de débarquer de la crevette de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, ces deux provinces sont également actives dans la pêche à la crevette du nord. Les flottilles y sont composées de bateaux hauturiers équipés pour la cuisson à bord, ce qui contribue à une valeur marchande plus élevée. Durant cette période, le prix moyen du débarquement est passé de 4,56 \$/kg à 4,88 \$/kg à Terre-Neuve-et-Labrador et de 3,70 \$/kg à 4,49 \$/kg en Nouvelle-Écosse. En revanche, au Québec, une baisse de 11 % du prix moyen a été observée, celui-ci étant passé de 3,70 \$/kg à 3,30 \$/kg. La variabilité dans les prix entre les provinces peut s'expliquer par des conditions de vente différentes dans la transaction entre les pêcheurs et les transformateurs (ex. : transporté jusqu'à l'usine), par la taille moyenne des crevettes débarquées, par le format de vente ou par les marchés ciblés par les acheteurs. En raison de ces différences, il est difficile de comparer les prix entre les provinces. Il est tout de même possible d'observer que les provinces présentant les plus grands volumes de débarquements (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse) maintiennent des prix nettement plus élevés que les autres.

Figure 9 — Prix des débarquements de crevette nordique par province (en dollars le kilogramme)



Sources : Pêches et Océans Canada, Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (12 août 2025).

3 TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC : DES USINES SUBISSANT UNE TENSION ENTRE BAISSÉ D'APPROVISIONNEMENT ET ADAPTATION

3.1 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES : UN ENCADREMENT STRICT POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ET LE MARCHÉ LOCAL

La réglementation encadrant les activités de transformation et de mise en marché des produits marins relève de la compétence provinciale.

La Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) régit la transformation de tout aliment destiné à la consommation humaine. Elle est complétée par le Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1), qui précise notamment les catégories de permis applicables aux établissements de transformation de produits marins ainsi que les normes relatives à leur aménagement, à leur exploitation et à leur entreposage.

La Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01) encadre les circuits d'achat et de vente des produits marins débarqués au Québec. Elle stipule que seuls les exploitants titulaires d'un permis d'acquéreur, les restaurateurs, les détaillants ou les consommateurs peuvent acheter directement des produits marins auprès des pêcheurs. Le Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01, r. 1) établit le degré minimal de transformation requis pour les produits marins pêchés par des entreprises québécoises et débarqués au Québec. Ces produits doivent être transformés par des établissements détenant un permis délivré par le MAPAQ avant toute expédition hors de la province. Pour la crevette nordique, la transformation minimale exigée consiste en la cuisson ou en la congélation.

Par ailleurs, la crevette nordique est désignée administrativement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme ayant des possibilités limitées en ce qui concerne l'approvisionnement directement auprès des pêcheurs pour les usines de transformation, ces possibilités étant liées à la disponibilité de la ressource. Ainsi, la délivrance d'un nouveau permis de transformation pour cette espèce requiert une autorisation spécifique du MAPAQ, laquelle peut être assortie de conditions ou de restrictions concernant les sources d'approvisionnement. Cette mesure vise à limiter l'augmentation de la capacité de transformation, ce qui permet de préserver la pérennité de l'espèce et de protéger les entreprises de transformation déjà établies.

3.2 ENTREPRISES DE TRANSFORMATION : UNE CAPACITÉ INSTALLÉE, MAIS FRAGILISÉE PAR LE MANQUE DE MATIÈRE PREMIÈRE

Outre les consommateurs, qui peuvent acheter de la crevette nordique ou d'autres produits marins aux quais de débarquement, trois catégories d'entreprises sont autorisées à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs québécois. Ces entreprises doivent détenir l'un des types de permis suivants délivrés par le MAPAQ :

- le permis d'exploitation d'un établissement de transformation de produits marins, autorisant spécifiquement la transformation de la crevette nordique ou d'autres espèces, à partir de l'achat direct auprès des pêcheurs ou d'autres sources d'approvisionnement;
- le permis d'acquéreur de produits marins, permettant l'achat direct auprès des pêcheurs ainsi que le transport et la revente des produits sans transformation;
- le permis de vente au détail, destiné notamment aux poissonneries et aux restaurants.

Entre 2019 et 2024, peu de changements ont été notés en ce qui concerne les exploitants d'établissements de transformation de la crevette nordique au Québec, comme le montrent les tableaux 3 et 4.

Tableau 3 — Établissements autorisés à transformer la crevette nordique provenant directement de pêcheurs du Québec

Nom de l'entreprise	Lieu d'exploitation	Autorisation pour la saison 2019	Autorisation pour la saison 2024
La Crevette du Nord Atlantique inc.	Gaspésie – L'Anse-au-Griffon	X	X
Les Crustacés des Monts inc.	Gaspésie – Sainte-Anne-des-Monts	X	X
Les Fruits de Mer de l'Est du Québec (1998) ltée	Bas-Saint-Laurent – Matane	X	
Les Pêcheries Marinard ltée	Gaspésie – Gaspé	X	X
Poissonnerie Fortier et Frères inc.	Côte-Nord – Sept-Îles	X	X
Gestion DanFran inc. (bateau-usine)	Gaspésie	X	

Tableau 4 — Établissements autorisés à transformer la crevette nordique selon certaines restrictions quant à leur source d'approvisionnement

Nom de l'entreprise	Lieu d'exploitation	Autorisation pour la saison 2019	Autorisation pour la saison 2024
Les Crevettes de Sept-Îles inc.	Côte-Nord – Sept-Îles	X	X
135734 Canada ltée	Côte-Nord – Sept-Îles	X	X
Menu- Mer ltée	Gaspésie – Rivière-au-Renard	X	X
Gaspé-Salaisons inc.	Bas-Saint-Laurent – Les Méchins	X	X
Groupe UMEK, société en commandite	Côte-Nord – Sept-Îles	X	X
9165-5837 Québec inc.	Bas-Saint-Laurent – Sainte-Luce		X
Les Crabiers du Nord inc.	Côte-Nord – Portneuf-sur-Mer	X	X

3.3 PRODUITS ISSUS DE LA TRANSFORMATION DE LA CREVETTE : UNE PRODUCTION CENTRÉE SUR LA PREMIÈRE TRANSFORMATION

Dans les régions maritimes du Québec, les usines font principalement de la première transformation. Les principaux produits sont :

- la chair de crevette cuite, décortiquée et écaillée, fraîche ou congelée;
- la crevette cuite et entière, fraîche ou congelée;
- la crevette entière, fraîche ou congelée.

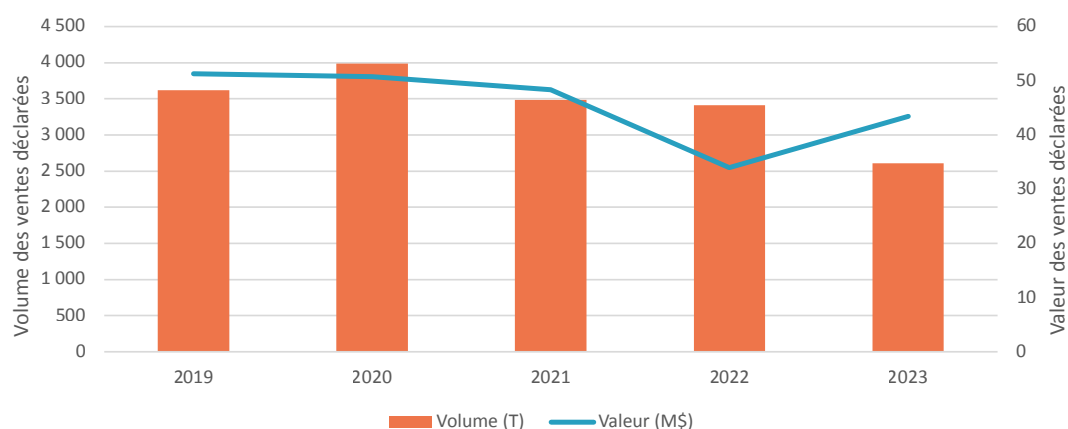
Le principal constat est une faible innovation au regard des produits finis au cours des dernières années. Il s'agit essentiellement de première transformation.

3.4 VENTES DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION : UN RECU DES VOLUMES TRANSFORMÉS MALGRÉ UN MARCHÉ INTÉRIEUR STABLE

Les ventes déclarées correspondent aux volumes et à la valeur des produits marins vendus par les acheteurs situés dans les régions maritimes du Québec et ayant réalisé des achats à quai d'au moins 50 000 \$. Ces données, établies sur la base de déclarations volontaires, doivent être interprétées avec prudence.

En 2019, le volume des ventes déclarées de crevettes nordiques a atteint 3 617 tonnes. En 2023, il se situait à 2 609 tonnes, ce qui correspond à une baisse de 28 % par rapport à 2019. Quant à la valeur de ces ventes, elle se chiffrait à 43,5 M\$ en 2023 contre 51,3 M\$ en 2019, ce qui représente une diminution de 15 % par rapport à 2019. Entre 2019 et 2023, la crevette nordique est passée de 8 % à 6 % de la valeur totale des ventes, toutes espèces confondues.

Figure 10 — Ventes déclarées de crevette nordique par les entreprises des régions maritimes du Québec de 2019 à 2023

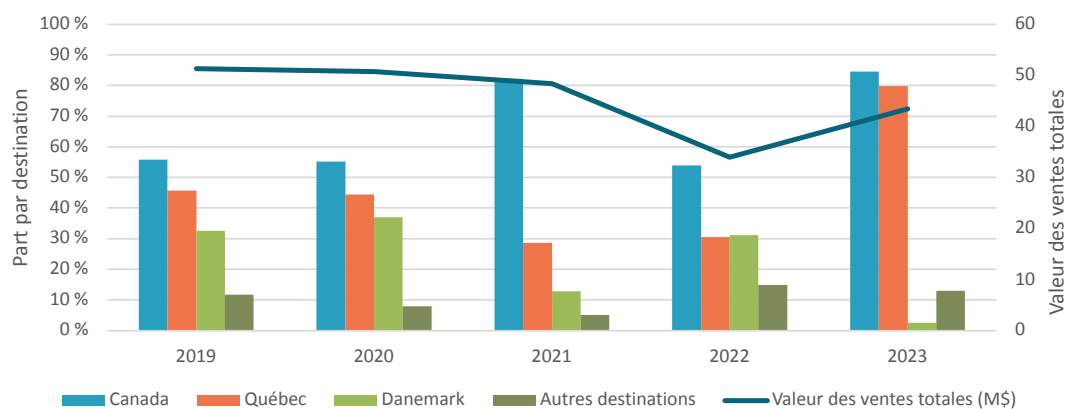


Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (21 août 2025).

Selon les déclarations des entreprises de transformation, plus de la moitié des crevettes nordiques sont vendues au Canada. En 2023, la valeur des ventes déclarées était de l'ordre de 36,7 M\$ comparativement à 28,6 M\$ en 2019, ce qui correspond à une augmentation de 28 %. Environ 46 % des ventes déclarées sont effectuées au Québec.

Le Danemark représente la première destination à l'extérieur du Canada pour les ventes de crevettes nordiques québécoises. La valeur des ventes déclarées pour ce pays a baissé de 94 % entre 2019 et 2023, passant de 16,7 M\$ à 1,1 M\$. Les faibles débarquements de 2023 expliquent cette diminution.

Figure 11 — Ventes déclarées de crevette nordique par destination de 2019 à 2023



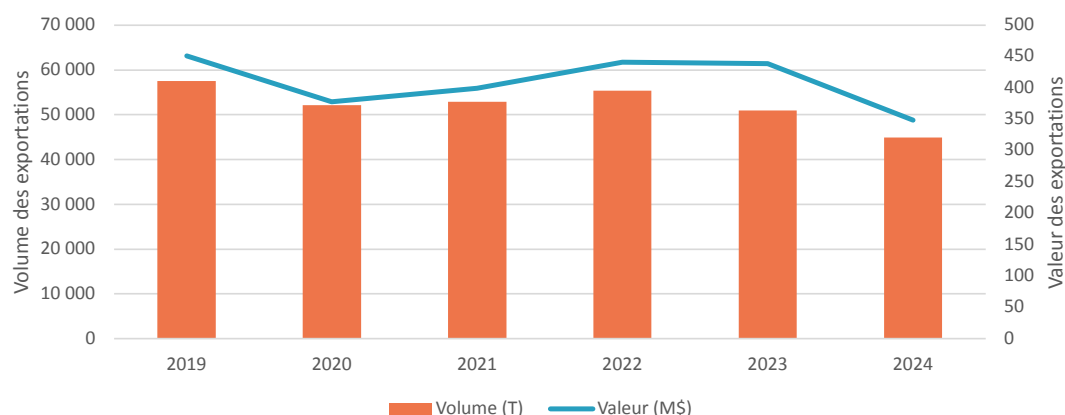
Source : Pêches et Océans Canada – région du Québec; compilation du MAPAQ (12 août 2025).

4 DEMANDE ET MARCHÉS : DES MARCHÉS EN MUTATION DOMINÉS PAR LES IMPORTATIONS

4.1 EXPORTATIONS CANADIENNES : UNE BAISSSE OBSERVÉE, SURTOUT POUR CELLES DIRIGÉES VERS L'EUROPE

De 2019 à 2024, la valeur des exportations canadiennes de crevettes a diminué de 23 %, passant de 451,2 M\$ à 348,7 M\$ (figure 12). En 2024, elle représentait 4 % du total des exportations canadiennes de poissons et de fruits de mer. La crevette nordique entière avec carapace et congelée constituait la principale catégorie exportée, représentant entre 70,8 % et 75,5 % de la valeur totale des exportations de ce crustacé au cours de cette période.

Figure 12 — Exportations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

En 2024, les six principaux marchés d'exportation de crevettes du Canada, sur le plan de la valeur, étaient la Chine, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Danemark, le Maroc et le Japon. Ensemble, ces pays représentaient 86,5 % de la valeur totale des exportations canadiennes de crevettes.

Tableau 5 — Exportations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024

Pays partenaires	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)
Monde	451,2	57 515	377,8	52 111	399,2	52 911	441,1	55 345	438,4	50 963	348,7	44 916
Chine	185,9	26 685	160,5	23 404	155,8	21 486	246,9	32 600	258,6	30 004	189,6	26 466
Royaume-Uni	33,7	2 722	29,8	2 930	52,4	5 185	40,6	3 439	29,0	2 497	38,2	3 032
États-Unis	36,1	2 059	24,9	1 983	31,0	1 930	34,4	2 511	39,7	2 704	34,1	2 358
Danemark	76,3	8 629	54,0	7 376	54,1	8 032	33,2	4 513	43,3	5 165	27,2	3 639
Maroc	14,0	2 917	8,6	1 631	4,5	833	11,6	1 957	13,6	2 587	12,2	2 500
Japon	30,4	2 067	16,3	1 250	15,9	1 795	10,8	1 252	5,7	706	8,7	625
Autres	74,6	12 436	83,7	13 536	85,5	13 649	63,6	9 072	48,7	7 299	38,5	6 296

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

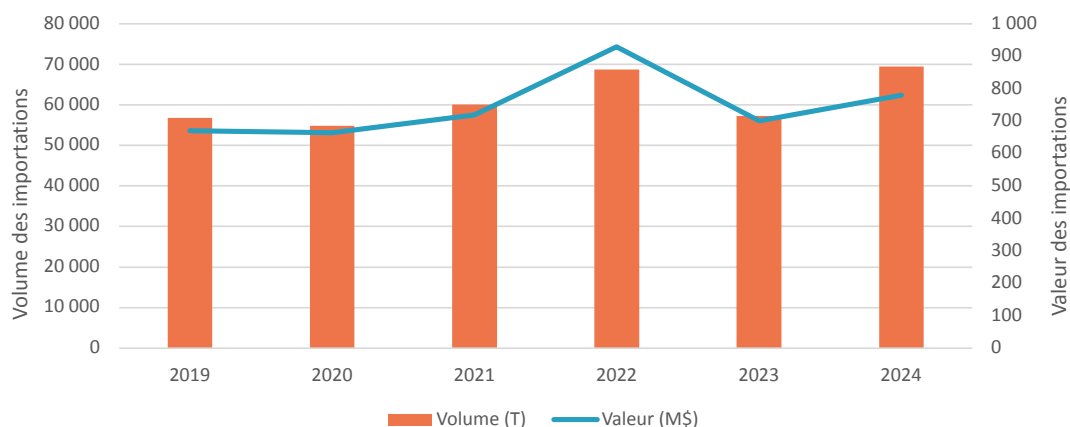
Au cours des cinq dernières années, les exportations canadiennes de crevettes vers la Chine (+2 %) et le Royaume-Uni (+13 %) ont connu une progression, tandis que celles dirigées vers les États-Unis (-6 %), le Danemark (-64 %), le Maroc (-12 %) et le Japon (-71 %) ont diminué.

La Chine demeure le principal marché d'exportation des crevettes canadiennes. Les exportations vers ce pays sont passées de 185,9 M\$ à 189,6 M\$, principalement sous forme de crevettes nordiques entières avec carapace et congelées. Le Royaume-Uni présente la plus forte croissance sur la période de 2019 à 2024, les exportations vers ce pays étant passées de 33,7 M\$ à 38,2 M\$. Ce marché importe surtout des crevettes canadiennes décortiquées et congelées.

4.2 IMPORTATIONS CANADIENNES : UNE HAUSSE PORTÉE PAR LA CREVETTE D'ÉLEVAGE ASIATIQUE

La valeur des importations de crevettes au Canada a connu des fluctuations au cours des cinq dernières années. Elle est passée de 670,1 M\$ en 2019 à un sommet de 928,9 M\$ en 2022 (figure 13) avant de s'établir à 780,0 M\$ en 2024. Cette dernière valeur représente 18 % de l'ensemble des importations canadiennes de poissons et de fruits de mer. Entre 2019 et 2024, la valeur des importations de crevettes a enregistré une hausse globale de 16 %. Ces importations sont majoritairement constituées de crevettes d'élevage. Toutefois, une progression notable de la part des crevettes nordiques est observée, celle-ci représentant 4 % des importations en 2024 (soit 33,1 M\$) contre seulement 1 % en 2019 (5,4 M\$).

Figure 13 — Importations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

En 2024, les cinq principaux pays d'origine des importations, par ordre d'importance en valeur, étaient l'Inde, le Vietnam, la Chine, la Thaïlande et l'Équateur. Ces cinq pays représentaient 83 % de toutes les importations canadiennes de crevettes. Au cours des cinq dernières années, la valeur des importations en provenance de l'Inde (+50 %), du Vietnam (+ 8 %) et de l'Équateur (+ 150 %) a augmenté, tandis que cette valeur a diminué pour la Chine (-26 %) et la Thaïlande (-41 %).

Tableau 6 — Importations canadiennes de crevettes de 2019 à 2024

Pays partenaires	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)
Monde	670,1	56 789	664,7	54 899	719,6	60 053	928,9	68 753	701,5	57 267	780,0	69 397
Inde	168,6	14 774	176,1	15 274	222,0	19 409	265,2	21 252	258,1	21 756	252,8	22 792
Vietnam	201,1	14 419	238,6	16 636	205,7	14 589	281,3	17 520	163,1	11 000	216,7	15 116
Chine	110,4	11 505	76,0	7 862	88,9	9 119	111,2	9 827	77,4	7 757	81,3	8 301
Thaïlande	91,0	7 228	63,0	5 055	64,1	5 079	82,9	5 823	51,1	3 511	53,6	4 019
Équateur	20,8	2 607	22,9	3 049	31,7	3 775	56,8	5 401	52,4	5 759	44,8	5 118
Autre	0,0	6	0,0	7	0,0	8	0,0	9	0,0	7	0,0	14
Autres	74,6	12 436	83,7	13 536	85,5	13 649	63,6	9 072	48,7	7 299	38,5	6 296

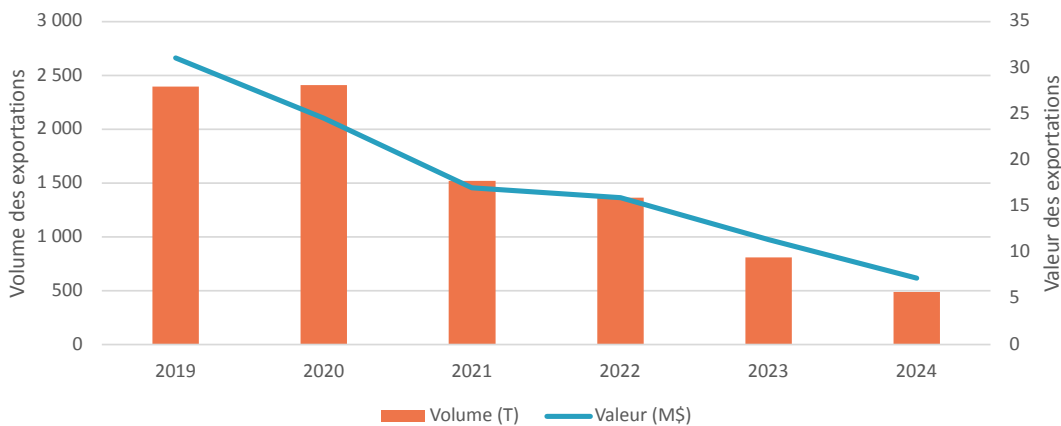
Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

4.3 EXPORTATIONS QUÉBÉCOISES : UN RETRAIT DU QUÉBEC DES MARCHÉS INTERNATIONAUX DE LA CREVETTE

Entre 2019 et 2024, la valeur des exportations de crevettes du Québec a enregistré une baisse marquée de 77 %, passant de 31,1 M\$ à 7,2 M\$ (figure 14). En 2024, cette valeur ne représentait plus que 2 % du total des exportations québécoises de poissons et de fruits de mer contre 7 % en 2019.

Les États-Unis demeurent le principal marché d'exportation pour les crevettes québécoises (toutes espèces confondues, y compris les crevettes nordiques) avec des exportations totalisant 5,1 M\$ en 2024, soit 70 % du total des exportations tous pays confondus.

Figure 14 — Exportations québécoises de crevettes de 2019 à 2024

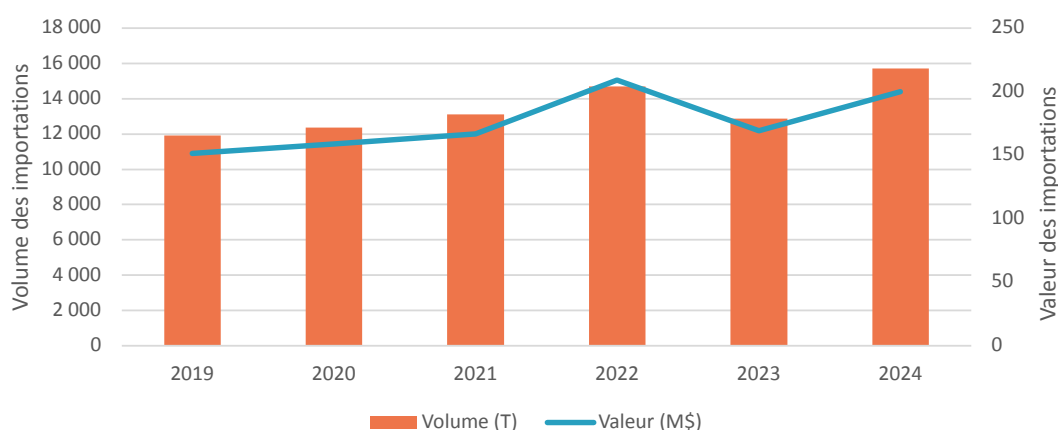


Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

4.4 IMPORTATIONS QUÉBÉCOISES : UNE DÉPENDANCE CROISSANTE DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES PRODUITS ÉTRANGERS

La valeur des importations québécoises de crevettes a atteint 199,8 M\$ en 2024 (figure 15). Elle se situe bien au-dessus de la valeur des exportations. La quantité importée de crevettes s'établissait à 15 710 tonnes en 2024, ce qui correspond à 32 % de plus qu'en 2019 (11 908 tonnes). La valeur des importations de crevettes représentait 30 % de la valeur de toutes les importations de poissons et de fruits de mer de la province en 2024 contre 26 % en 2019.

Figure 15 — Importations québécoises de crevettes de 2019 à 2024



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Les importations québécoises de crevettes sont principalement constituées de crevettes d'élevage. En 2024, elles provenaient principalement de l'Inde, du Vietnam, du Pérou, de l'Argentine et de l'Indonésie. Ces cinq pays représentaient, à eux seuls, 85 % de la valeur des importations de crevettes de la province. Les importations en provenance de l'Inde (+36 %), du Vietnam (+94 %), du Pérou (+53 %) et de l'Argentine (+155 %) ont augmenté au cours des cinq dernières années, tandis que celles venant de l'Indonésie (-6 %) ont diminué.

Tableau 7 — Importations québécoises de crevettes de 2019 à 2024, en valeur et en volume

Pays partenaires	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)	Valeur (M\$)	Volume (T)
Monde	151,2	11 909	158,7	12 368	166,7	13 120	209,0	14 693	169,3	12 884	199,8	15 710
Vietnam	35,6	2 511	45,3	3 057	36,9	2 506	62,7	3 769	46,3	3 087	69,1	4 900
Inde	44,4	3 759	46,3	3 888	59,1	5 162	63,5	5 132	56,7	4 623	60,2	5 463
Pérou	9,5	675	18,6	1 530	15,7	1 194	18,7	1 386	6,6	486	14,6	921
Argentine	5,3	312	4,5	302	9,6	670	13,6	850	18,4	1 187	13,4	835
Indonésie	14,1	1 075	10,0	729	17,2	1 107	17,1	1 114	6,5	428	13,3	1 109
Autre	0,0	4	0,0	3	0,0	2	0,0	2	0,0	3	0,0	2

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

4.5 MARCHÉS LOCAUX : UNE PRÉSENCE MAINTENUE POUR LE DÉTAIL, MAIS DOMINÉE PAR LA CREVETTE IMPORTÉE

Les données NielsenIQ, concernant les ventes chez les grands détaillants¹, permettent de jeter un regard sur l'évolution de la demande de crevettes par les consommateurs.

La part de la vente de crevettes parmi les poissons et fruits de mer frais et surgelés a augmenté. De 2020 à 2024, la moyenne des ventes de poissons et de fruits de mer frais et surgelés chez les grands détaillants s'élevait à 27 777 tonnes en volume et à 610,2 M\$ en valeur. La part des crevettes fraîches et surgelées représentait en moyenne 23 % des ventes de poissons et de fruits de mer en volume et en valeur, soit 6 228 tonnes et 139,2 M\$. Les crevettes fraîches comptaient pour moins de 20 % du volume des ventes, tandis que la part restante revenait aux crevettes surgelées.

De 2020 à 2024, le prix moyen de la crevette s'est accru de 6 % pour atteindre 22,99 \$/kg ou 10,43 \$/livre. Malgré tout, la part des crevettes dans le volume des ventes au détail de poissons et de fruits de mer frais et surgelés a eu tendance à augmenter (tableau 8). Elle a également progressé entre la période de 2015 à 2019 et celle de 2020 à 2024.

Tableau 8 — Part et prix moyen de la crevette dans les ventes de poissons et de fruits de mer frais et surgelés chez les grands détaillants au Québec

	Moyenne 2015-2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation de 2020 à 2024
Volume	18,1 %	19,7 %	21,7 %	24,1 %	23,3 %	23,7 %	↑
Valeur	21,5 %	21,0 %	22,4 %	23,7 %	23,2 %	23,8 %	↑
Prix moyen le kilogramme	20,92 \$	21,62 \$	21,52 \$	22,25 \$	23,37 \$	22,99 \$	6 %
Prix moyen la livre	9,49 \$	9,81 \$	9,76 \$	10,09 \$	10,60 \$	10,43 \$	6 %

Source : NielsenIQ, ventes au détail dans les grands magasins au Québec; compilation du MAPAQ.

À l'échelle canadienne, compte tenu de l'indice des prix à la consommation (IPC), le prix de la crevette a augmenté de 4 % durant la période de 2020 à 2024. À titre de comparaison, notons que l'IPC pour l'ensemble des poissons et des fruits de mer a augmenté de 11 % au cours de la même période.

1. Il s'agit du marché combiné incluant les supermarchés, Walmart, les clubs-entrepôts et les magasins de marchandises générales (p. ex. : Tigre Géant, Dollarama). Sont exclus les magasins spécialisés (p. ex. : boucheries, épiceries ethniques), les dépanneurs, les services alimentaires du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions ainsi que la vente directe au consommateur.

5 RECHERCHE ET INNOVATION : DES INNOVATIONS POUR OPTIMISER LES OPÉRATIONS MALGRÉ LA CHUTE DES VOLUMES

Entre 2019 et 2024, plusieurs bateaux de pêche à la crevette se sont équipés du système de surveillance Marentrack®. Celui-ci contribue à l'économie d'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une diminution des coûts grâce à la supervision des opérations et des systèmes (ex. : viviers, refroidisseurs, systèmes de propulsion) ainsi qu'à l'élaboration de recommandations à la suite des analyses de données. Il permet aussi de détecter certaines anomalies et de prévenir rapidement l'entreprise de pêche afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes décelés.

Des entreprises de pêche se sont également procuré des équipements de sécurité et de communication pour leur équipage. Plus précisément, il s'agit de systèmes intégrés dans des casques protecteurs et permettant la communication entre les membres du personnel se trouvant sur le pont et le capitaine situé dans la timonerie. En plus de l'aspect sécuritaire, ces équipements assurent l'optimisation des opérations de pêche, notamment lors de l'ajustement des engins de pêche et des manœuvres sur le pont du bateau. Le capitaine peut mieux accompagner et diriger son équipage au cours des activités de pêche. Cela évite des erreurs et des pertes de temps, ce qui est susceptible d'améliorer la productivité de ces activités.

Au regard de la transformation, afin de surmonter leurs difficultés d'approvisionnement et de garantir leur pérennité, les entreprises ont opté pour l'importation de crevettes nordiques congelées provenant tant du Canada que de l'étranger. Bien que les espèces importées présentent des différences mineures, le principal défi réside dans la transformation d'une matière première congelée.

Cela nécessite un ajustement du procédé de maturation pour la crevette décongelée. Le processus de décorticage doit également être adapté. L'ensemble de ces opérations requiert des tests et une standardisation à l'aide d'un équipement spécialisé. Le produit final est généralement désigné sous le nom de crevette « double frozen ».

6 ENJEUX ET DÉFIS : UN SECTEUR À RÉINVENTER ENTRE RARÉFACTION, COMPÉTITIVITÉ ET DIVERSIFICATION

Le secteur de la crevette nordique au Québec fait face à une conjoncture particulièrement préoccupante. La diminution marquée des stocks dans plusieurs zones de pêche, considérés comme dans un état critique par le MPO, a entraîné une réduction drastique des quotas et du volume des débarquements, qui présentaient, en 2024, leur plus bas niveau depuis près de 50 ans. À cela s'ajoutent des facteurs environnementaux comme le réchauffement des eaux et la prédation par le sébaste, qui perturbent la reproduction de la crevette et l'écosystème. Enfin, l'absence de prévisibilité dans les quotas et les conditions de pêche rend difficile toute planification stratégique à moyen terme pour les acteurs du secteur.

Dans ce contexte, les pêcheurs sont appelés à envisager une diversification par la pêche d'autres espèces, comme le sébaste ou le homard, pour assurer leur viabilité économique à moyen et à long terme. Cette transition représente un défi majeur qui permet d'assurer la résilience de la flottille de pêche à la crevette et nécessite des investissements importants de la part d'entreprises déjà fragilisées par les contextes économique et environnemental.

Pour ce qui est des entreprises de transformation, elles sont souvent monospèces et, de ce fait, fortement dépendantes de l'approvisionnement en crevettes. Leur rentabilité se voit également fragilisée depuis 2023. La baisse des volumes capturés combinée à une concurrence accrue des produits importés – notamment de la crevette d'élevage asiatique – exerce une pression supplémentaire sur les marges des entreprises. La disponibilité de la main-d'œuvre dans les régions maritimes du Québec est aussi un enjeu du secteur de la transformation de produits marins, toutes espèces confondues, notamment, en raison du vieillissement de la population. Depuis quelques années, les usines de transformation de produits marins font appel à des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Pour le secteur de la transformation de la crevette nordique, la part des TET sur l'ensemble des travailleurs était de 7 % en 2024. En moyenne, la même année, les TET représentaient 29 % de l'ensemble des travailleurs du secteur de la transformation des produits marins. À cela s'ajoute la perte de la certification MSC en 2024, ce qui rend la commercialisation de la crevette nordique plus difficile auprès des grandes chaînes d'alimentation. La valorisation des coproduits de transformation est une avenue intéressante permettant de diversifier les activités des entreprises et de maximiser la valorisation de la ressource.

